

SEANCE DU 19 MARS 2015

Le dix-neuf mars deux mille quinze à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, HAAS VIGNERON Sandrine, COMBERNOUX Samuel, LAMOUREUX Suzanne, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

Était absent :

Madame HAAS VIGNERON Sandrine est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Sous la présidence de Monsieur PIALOT, adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs du budget principal, de l'eau et assainissement, de la caisse des écoles et du CCAS.

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement :	Dépenses :	431 715.94
	Recettes :	657 404.48
	Excédent :	+ 225 688.54 €
Investissement:	Dépenses :	300 866.28
	Recettes :	347 925.43
	Déficit :	+47 059.15 €
Résultat de Clôture :		+ 272 747.69 €

Vu l'excédent de fonctionnement de **225 688.54 €**, le Conseil Municipal décide de l'affectation de :

- 100 000 € en investissement,
- 125 688.54 € en fonctionnement

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur Pierre PIALOT adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'eau 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses :	96 054.66
	Recettes :	152 071.23
	Excédent :	+ 56 016.57
Investissement:	Dépenses :	37 896.47
	Recettes :	92 795.54
	Excédent :	+ 54 899.07
Résultat de Clôture :		+ 110 915.647

Le Conseil Municipal décide de ne rien affecter.

CAISSE DES ECOLES :

Fonctionnement :	
Dépenses :	6 050.95

Recettes :	12 179.22
Excédent :	+6 128.27

CCAS :

Fonctionnement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Excédent :	0 €

Investissement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Excédent :	0 €

Résultat de clôture : 0 €

Hors de la présence de Monsieur DURAND Alain, le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014 du budget principal, de l'eau et assainissement, de la caisse des écoles et du CCAS.

2/ DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Les Amis de Tatihou** : Dans le cadre de leur course aux flambeaux il est demandé une subvention de 400 €. Après quelques débats, le conseil municipal à 8 voix pour et 3 abstentions (RECOLIN, DESCHAMPS et MARTIN) décide d'octroyer une subvention d'un montant de 400 €.

- **Le CASPI** : Comité des Œuvres Sociales du Vigan et Comité d'action sociale du personnel de l'intercommunalité en Pays Viganais : une subvention de 255 € par agent est demandée. 2,5 agents sont concernés (EL FILALI, ½ PORTALEZ, LAROTONDA). Le montant total s'élève à 637.50 €. Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité de leur attribuer cette somme.

- **Le COS** : Comité des œuvres sociales du personnel de la Mairie du Vigan : Le Maire rappelle aux conseillers la subvention annuelle versée au COS pour chaque employé de la Commune. La cotisation 2015 s'élève à 250 € par agent. Le nombre d'agent souhaitant adhérer à cette organisation est au nombre de 5,5. Après délibération, le conseil Municipal approuve la participation 2015 pour un montant total de 1375 € pour les agents suivants : LANGET Danièle, SALLES Régine, GALTIER Thierry, BESSON Frédéric, FILALI Abdaka, BREITKOPF Mariusz (250/2 = 125)

3/ PROJET PÔLE NATURE:

Par délibération le Conseil Municipal valide les sites itinéraires proposés et leur inscription au plan départemental du Gard.

4/ SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD : Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle la fusion du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats d'Uzès et d'Uzes pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a délibéré sur la modification des statuts du SMEG. Les membres doivent aussi délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus et entérine la délibération du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard du 2 Février 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Contrat d'Assurance contre les risques statutaires**

Monsieur Le Maire expose : l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents et que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques. Après en avoir délibéré la commune charge le Centre de gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer. Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants : décès, accident de service, maladie ordinaire etc....La durée du marché est de 4 ans.

- Taux d'imposition 2015

Le Maire propose de conserver les même taux que 2014 :

Taxe d'Habitation : 12,50 %

Taxe foncière sur le bâti : 21,50 %

Taxe foncière sur le non bâti : 50.77 %

Produit attendu pour 2014 : 146 852 €

- Régime indemnitaire 2015

Le Maire propose de reconduire le régime indemnitaire au profit des agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant du droit public dans la limite des taux moyens annuels appliqués à l'effectif réel pour l'année 2015, sur le même principe que 2014. Le conseil municipal après délibération vote une enveloppe globale de 15 970 € qui sera inscrite au budget primitif 2015 pour effet au 1^{er} Janvier 2015.

- Durée des concessions aux cimetières Bréau et Serres :

Le Maire rappelle aux conseillers que les durées des concessions aux cimetières de Bréau (catholique et protestant) et à celui de Serres sont de nos jours soient :

- Temporaires pour 15 ans ou +
- Trentenaires
- Cinquantenaires
- Ou perpétuelles

Afin d'éviter à terme l'abandon de certaines concessions et le manque de place, aujourd'hui la commune propose une durée unique pour toute demande de concessions ; durée trentenaire renouvelable. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la durée trentenaire pour les concessions aux cimetières de Bréau (Catholique et protestant) et à celui de Serres et fixe le tarif d'une concession trentenaire renouvelable à 300 € le m².

Pierre Pialot informe également que la Mairie s'est inscrite à la charte d'adhésion cimetières de France.

- Containers rue de l'école :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement de la rue de l'école vont commencer en septembre 2015. Il indique que les poubelles grises et jaunes dans cette rue vont être enlevées et installées dans un abri en bois derrière le taureau à l'entrée du village avant l'été.

- Tenue des bureaux de vote :

Il est instauré un roulement pour la tenue des bureaux de vote.

- Numérotation des rues :

Monsieur Recolin prend la parole. Il informe que lui-même et Pierre Pialot sont en charge de ce dossier. Le numérotage des rues n'est pas obligatoire mais il indique que c'est un besoin au niveau de la distribution de courriers, de colis, du passage des livreurs et également des pompiers car trop d'adresses imprécises. Il informe que pour un premier numérotage les frais incombent à la Mairie et l'entretien est à la charge du propriétaire. La règle de la numérotation est les impairs à gauche et les pairs à droite. Un premier travail va être de recenser les problèmes (rue mal délimitée) et de questionner directement les particuliers. Projet qui démarre juste et devrait être achevé pour la fin de l'année.

- Bacs à fleurs :

Monsieur Deschamps demande si les bacs à fleurs vont être remis sur la place. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas d'empêchement..

- Info de Suzanne Lamouroux :

Elle informe la présence d'un comité de pilotage à la CDC qui propose de verser des subventions afin de pouvoir aider les communes à l'organisation d'une animation pour leur marché ou autre par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 20.

Monsieur le Maire donne la parole au public. Madame Capiou demande s'il est possible de faire noter sur la nouvelle plaquette des chemins de randonnée les parkings à l'entrée du village pour les randonneurs et demandent également s'il est possible de mettre un panneau parking randonneurs à l'entrée du village.

